



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réglementation

Question écrite n° 15566

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois demande à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants s'il peut être envisagé d'assortir d'une décoration spécifique le titre de reconnaissance de la Nation, lequel est attribué aux personnels militaires et civils engagés dans les différents conflits et opérations donnant droit à la carte du combattant.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur un vœu tendant à l'extension éventuelle de la médaille créée en faveur des militaires et civiles ayant servi en Afrique du Nord et titulaires du titre de reconnaissance de la Nation (TRN), en application du décret du 29 avril 1997. Le texte en cause réserve expressément cette médaille appelée « médaille d'Afrique du Nord » aux titulaires du TRN attribué au titre de ce conflit. Le secrétaire d'Etat comprend parfaitement les sentiments éprouvés par les titulaires du titre de reconnaissance de la Nation au titre de tous les autres conflits ou missions auxquels la France a participé. C'est pourquoi il a décidé d'étudier la question de la création éventuelle d'une médaille en leur faveur.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15566

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1998, page 3201

Réponse publiée le : 3 août 1998, page 4274